Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00479 **Publié le 3 novembre 2026**

Arrêté n° AG-2026-DGE-VR-0970 du 2 novembre 2026

Relatif à la nomination de Mme Aude Boussaye en qualité de directrice d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Koné - Koné)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision en date du 16 octobre 2026 affectant Mme Aude Boussaye, personnel de direction, à la direction du collège de Koné à compter du 19 octobre 2026 jusqu'au 31 juillet 2027 ;

Vu la convention modifiée du 18 octobre 2011 portant sur la mise à disposition globale et gratuite - MADGG - des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Sur proposition du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1er : Mme Aude Boussaye, personnel de direction, est nommée en qualité de directrice du collège de Koné jusqu'au 31 juillet 2027.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La membre du gouvernement chargée de l'enseignement, de la jeunesse et des sports et des sujets en lien avec la protection de l'enfance

NINA JULIE

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI